

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 8 OCTOBRE 2013

Après avoir procédé à la désignation de Madame Marie-Pierre BAUMONT, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la salle BEATRIX à CHATILLON-SUR-CLUSES, a :

- Observé une minute de silence à la mémoire d'Emmanuel CARPANO, Délégué syndical titulaire, représentant la commune de THYEZ, décédé le 28 juillet 2013.
- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président, portant sur :
 - La mutation de deux fonctionnaires de notre syndicat, le premier à compter du 1^{er} septembre 2013 à la Communauté de Communes Faucigny-Glières et le second à compter du 15 octobre 2013 au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords.
 - La clôture définitive du contentieux financier qui opposait la société SPIE BATIGNOLLES SUD EST à notre syndicat, dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction du pont de la Sardagne à CLUSES, cette société ayant été purement et simplement déboutée par les Juridictions compétentes.
 - La réalisation en cours des travaux de construction du bassin de décantation, en amont de la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER.
 - La révision des statuts de notre syndicat, qui ont été entérinés par l'ensemble de nos collectivités membres.
 - L'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2014, par la commune de MARIGNIER, d'une taxe communale sur les déchets réceptionnés à l'usine de traitement de MARIGNIER.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 4 juin 2013.

Puis, le Comité syndical a, à l'unanimité :

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - **Décidé la transformation d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, en emploi en temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, avec effet au 1^{er} octobre 2013, afin de permettre la promotion d'un fonctionnaire de notre syndicat (Délibération n°2013-37).**
- 2° - **Adopté la Décision Modificative n° 2, portant ouverture de crédits complémentaires, sur l'exercice 2013, en dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget principal, étant précisé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 10 000 euros (Délibération n°2013-38).**
- 3° - **Approuvé les modalités d'apurement, sur le budget principal, des comptes 457 – Opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement, qui retracent des dépenses et recettes réalisées au cours des exercices 2000 à 2010, relatives aux travaux de construction du pont des Chartreux, du pont de la Sardagne et du giratoire de Messy (Délibération n°2013-39).**
- 4° - **Donné son accord afin de procéder, en sus de l'amortissement annuel, à un amortissement exceptionnel des biens mobiliers (matériels, véhicules et outillages techniques), affectés au chantier d'insertion, à comptabiliser également sur l'exercice 2013, afin d'arriver à une valeur nette comptable nulle au moment de la cession de ces biens à la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (Délibération n°2013-40).**
- 5° - **Décidé la cession, à titre gratuit, à la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, de la totalité des biens mobiliers affectés au chantier d'insertion, dont la gestion a été reprise par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes depuis le 1^{er} mai 2013 (Délibération n°2013-41).**

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »**

- 6° - **Donné son accord afin de procéder, en sus de l'amortissement annuel, à un amortissement exceptionnel des biens mobiliers (matériels, véhicules et outillages techniques), affectés au Service Public de l'Assainissement Non Collectif, à comptabiliser également sur l'exercice 2013, afin d'arriver à une valeur nette comptable nulle au moment de la cession de ces biens (Délibération n°2013-42).**
- 7° - **Adopté la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires, sur l'exercice 2013, en dépenses et recettes des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'assainissement non collectif, étant précisé qu'elle s'équilibre à la somme globale de 8 650 euros (Délibération n°2013-43).**
- 8° - **Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, portant sur l'exercice 2012 (Délibération n°2013-44).**

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

9° - **Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif, portant sur l'exercice 2012** (Délibération n°2013-45).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

10° - **Approuvé le contenu de la nouvelle convention d'adhésion à intervenir entre notre syndicat et la Société par Actions Simplifiée Ecofolio à PARIS, relative à la collecte et au traitement des déchets papiers, issus de la collecte séparée des ménages et assimilés** (Délibération n°2013-46).

Evoqué, en questions diverses, les difficultés liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et son impact sur les transports scolaires.

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 14 octobre 2013

Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.